

LE NEVFIESME

101
626
77

COVRRIER

FRANCOIS,

TRADVIT FIDELLEMENT
en Vers Burlesques.



A PARIS,

Chez CLAVDE BOVDEVILLE, rue des Carmes,
au Lys Fleurissant.

M. DC. XLIX.

COV RRLER

ERANCOIS

ROYAUME

en vers



PARIS

chez la Citoyenne de la République, rue des Carmes, au 1er Étouffant

M. D. C. C. L. X.



LE NEVFIESME

COVRIER FRANCOIS

EN VERS BURLESQVES.



Ercredy dixiesme de Mars
 Vn Courier pesant deux cents marcs,
 Car il est de taille assez grande,
 Nous dit qu'en la terre Normande
 Le Baron de Mare leuant

Les soldats qu'il alloit trouuant,
 Cauallerie, Infanterie,
 Tout pour la Mazarinerie,
 Et pour ioindre au Comte d'Harcourt,
 Quelqu'un de nos troupes y court,
 Et que Chamboy guerrier habille
 Lieutenant du grand Longueuille,
 Poussant apres les Cardinaux
 Avec cinq ou six cents cheuaux,
 Eut aduis qu'au Chasteau de Chesne,
 Tremblants comme fueille de chesne,
 Ces soldats auoient rendez-vous,
 S'il y fut, le demandez-vous?
 Lecteur, tu sçauras que ce braue
 Les trancha plus net qu'une raue;
 Car suiuy de trente cheuaux
 Ayant fait faire alte à son gros,
 Sans dire qu'il estoit des nostres
 Il fut receu comme les autres
 qui beuuoient en tirlarigot,
 Leur chef prenant l'air d'un fagot,
 Lors Chamboy qui se fit connoistre
 Se rendit aisement le maistre,
 Et prit ces pauures Seignors-si
 Tant qu'il en voulut à mercy.

Ce mesme Mercredy dixiesme
 On nous mande du pays mesme
 Que Longueuille ayant iugé
 que par Harcour seroit siegé
 dreux qui se tenoit sur ses gardes
 Veu que neuf Enseignes des Gardes
 Et le Regiment Bourguignon
 Luy pouuoient porter ce guignon:
 Troupes qui ioignoient ledit Comte,
 Avec de bons canons de fonte,
 que ce beau-frere de Conty
 De Rouen bien viste est party
 Pour le secours de cette place,
 Ce qu'il fit par cette fallace,
 Il auoit huiet à neuf milliers
 Tant fantassins que caualiers
 Il mit sur l'eau l'artillerie
 Et par cette supercherie
 Harcour crût la voyant ramer,
 Qu'il alloit à Ponteau de mer
 Ce que n'approuuant pas le Comte
 Et pour obuier à la honte
 d'auoir cette place rendu
 Il y courut comme vn perdu,
 Ainsi le duc de Longueuille
 qui n'en vouloit point à la Ville
 Mais seulement secourir Dreux
 La secourut selon ses vœux,
 Et trompa bien ces pauvres haires,
 Car tirant huiet cents mousquetaires
 Et quatre cents cheuaux de nuit
 Ce qui pour cette place duit
 Les nostres partirent & furent
 Receus à Dreux qu'ils secoururent,
 Le duc à Rouen de retour.

Ieudy de mars vnzieme iour
 Le Parlement regla la taxe

Faite

Faite à Paris & non en Saxe
 Pour entretenir le foudart,
 Auec rabais aux vns d'un quart,
 Ordonnant pourtant que les drosses
 Qui seront compris sur les rooles
 De cette diminution
 Faute de satisfaction
 Demeureront décheus d'icelle
 Et par vente de leur vaisselle
 Par bons exploits & bons recors
 Ils seront contraints & par corps
 A payer les premieres sommes
 Aufquelles on taxa ces hommes
 Et qu'ainsi tous autres nommez
 Sur ces rooles, seront sommez:

Autre Arrest permission donne
 A toute sorte de personne
 D'apporter des grains à Paris,
 Et de les debiter au prix
 Qu'ils presteront leur marchandises;
 Ordre à tout Boulanger qu'il cuise
 Toute la farine qu'il a
 En pain bis, blanc, qu'il pestira
 Afin que chacun puisse viure,
 L'un de trois, l'autre d'une liure
 Permis d'en cuire iusqu'à six,
 Mais passé ce poids, plus permis
 Veut qu'à la halle soit conduite
 Toute la farine non cuite
 Que Paris reçoit chaque iour,
 Pour estre à chacun à son tour
 Liurée à diuerse mesure
 Sçauoir aux hommes de roture
 Auecque moderation
 Et selon leur condition:
 Pour Messieurs de la blutterie
 Gent qui fait fort la rencherie

A qui chacua comme à parques
 Crioit ie suis vostre valler;
 Appellant durant la famine
 Leur femme, comere, ou cousine;
 Ces gros Messieurs, dis- ie en prendront
 Autant de septiers qu'ils voudront
 Deffences à tout personnage
 D'arrester ou mettre au pillage
 Les farines ny leur charrois
 Commandement fait au Bourgeois
 D'empescher cette gribouillette
 Qui des charrettes seroit faite,
 De courir sus, & d'estriller
 Ceux qui voudroient ainsi piller.

Ce iour parut à l'audience
 Auecque lettre de créance
 Que dans ses poches il auoit,
 Vn Gentil-homme qu'enuoyoit
 Monsieur le Duc de la Trimouille
 qui voulant empescher la rouille
 De son courage Martial,
 A monté sur son grand cheual
 Pour le secours de nostre Ville,
 Et fait desia prés de huit mille
 La moitié monté sur rouffins
 L'autre moitié de fantassins
 qu'il n'attend rien pour mettre en voye
 Qu'vn ordre que la Cour enuoye
 Dont il demande l'vniion
 Auecque vste Commission
 Pour arriuer en diligence,
 Surquoy la Cour à l'audience
 Incorpora par son traitté
 Ce duc de bonne volonté,
 Qui pour son secours s'interesse,
 D'Estillac, & d'autre Noblesse
 qui s'attroupe en diuers quartiers

Avec la Ville de Poitiers.

La nuit les troupes ennemies
 Que nous croyions estre endormies
 Vinrent voir ce que nous faisons
 Et le pont que nous acheuions
 De batteaux dessus la riuere;
 Cet ourage ne leur plut guiere
 Et ces troupes qui n'estoient peu
 En voulurent faire du feu,
 C'estoit du costé de la Brie
 Que ladite caualerie
 Parut pour allumer ce pont,
 Mais leur retour fut aussi prompt
 Qu'auoit esté leur arriué
 Heureuse de s'estre sauuée,
 Puisque Messieurs nos Generaux
 Alloient les tailler en morceaux.

Vendredy douze retournerent
 Et les articles apporterent
 Que Nosseigneurs les Deputez
 A Ruel auoient arrestez
 Il estoit tard quand leur presence
 Nous donna beaucoup d'esperance.

Dés ce iour à tous fut permis
 De boire avec les ennemis;
 Et l'on sçait que les deux armées
 Depuis ce temps se sont aimées
 Il n'est pas resté pour vn grain
 De badaut ny de Mazarin.

Et sur de grands batteaux en suite
 Force farine fut conduite
 Que l'on descharge à l'Arсенac,
 Que n'a pas predit l'Almanach,
 Luy qui disoit (qu'il aille au diable)
 Prise de ville esmerueillable,

Nous aurions esté bien marris,
Si e'auoit esté de Paris.

Le Samedi du mois le treize

Le Parlement ne fut pas aise
D'apprendre que nos Generaux
N'estoient qu'en termes generaux
Compris au traitté pacifique,
Sans auoir fourny leur replique
Veu que personne de leur part
N'auoit contesté pour leur part,
Il voulut qu'auant l'ouerture
Et des articles la lecture
Derechef tous les Deputez
Allassent vers leurs Majestez
Pour y traiter des aduantages
De ces magnifiques courages,
Et de tous les interessez,
Tant les hauts que les rabaissez,
Qu'ils supplieroient le Roy de mettre
En vne seule & mesme lettre.

Ce iour on eut aduis certain
Que le sieur du Pleffis-Praslain
Tira des garnisons voisines
Vn gros de troupes Mazarines
D'environ trois mille soldats
Auec lesquelles à grand pas
Il marcha dessus l'assurance
Que Monsieur l'Archiduc aduance
Entre les deux fleuues vers Han,
Qu'il ne verra pas de cet an.

Le Dimanche la matinée

Et la quatorzieme iournée
Que la pluspart s'estoient bottez
De nos Messieurs les Deputez,
Lettre de cachet fut receuë

En ter-

381
109

En termes absolus conceuë,
Portant vne interdiction
De faire deputation,
Que les Articles qu'apporterent
De Ruel ceux qui confererent
N'eussent esté verifez,
Surquoy messieurs furent criez
Par l'insolente populace
Qui les pouffoit avec menace,
Et nonobstant ont resolu
Que le lendemain seroit leu
Le contenu desdits Articles
Et qu'avec paire de besicles
Ils examineroient de prés
S'ils portoient vne bonne Paix

Lundy la teste defublée
Nos Chefs entrez à l'Assemblée,
Lesdits articles furent leus,
Dont la Cour ne fit point refus;
Ains l'accommodement accepte,
Et veut comme elle trouue inepte
Quelque Article de ce Traitté,
qu'il soit derechef Deputé,
Pour en obtenir la reforme
Afin qu'en repos chacun dorme:
Ordonné qu'on dira deux mots
au profit de nos Generaux
Qui pour cela feront escrire
Ce que chacun pour soy desire,
Pour estre au Traitté de Paris
Tous les interessez compris.

Ce mesme iour Courrier du Maine
A mis nos esprits hors de peine
Où long-temps ils auoient esté,
Si le Diable auoit emporté

a Cour.

C

Le grand Marquis de la Boullaye,
 L'effroy de S. Germain en Laye,
 Car il nous dit qu'il a paru
 Et deuers ces quartiers couru
 Et que sa demarche guerriere
 Ayant fait monstrier le derriere
 Au sieur Marquis de Lauerdin
 Lequel armoit pour Mazarin,
 Aussi-tost toute la contrée
 Pour Paris s'estoit declarée.

Mardy seize nos Deputez
 Sous des saufconduits apportez
 Ayant tous mangé d'vne souppe,
 Se sont acheminez en trouppe
 Pour leurs Majestez supplier
 Que du mois d'Octobre dernier
 La Declaration receüe
 Apres tant d'allée & venuë,
 Pour le commun soulagement,
 Ne souffre point de detrimant.

Ce mesme iour Messieurs de Ville
 Firent vne deffence vtile,
 Ne laisser sortir desormais
 De Paris, poudre, ny boulllets,
 Ny tout ce que la Ville enferre
 D'autres munitions de guerre,
 Et comme disoit la chanson
 Ny plomb, ny mesche, ny canon;
 Mandement à la gent soldatte
 De sortir de la Ville en haste
 Tant de pied comme de cheual,
 Tant celle pour le Cardinal
 Que pour nous: enjoit que bien viste
 Ils aillent coucher à leur giste
 Dans leurs ordinaires quartiers,
 Sur peine d'estre tous entiers

Et non d'une seule partie
Hachez plus menu que charpie.

Mercredy le Duc de Botiillon
Ayant pris congé du bouillon
Des medecines, des clysteres
De Messieurs les Apotiquaires
S'estant leué ce mesme iour,
Releua la Mothe-Houdancourt,
Dans le quartier de nostre armée
Ou la pluspart s'est enhamée.

Le mesme iour au Parlement
Fut apporté le compliment
de Monseigneur de Longueville
Dont l'humeur est tousiours ciuille
Disant qu'il se feroit tuer
Plustost que ne continuer,
A quoy voulut faire responce
La Cour qui pese tout à l'once.

Fin du neuuesiesme Courrier.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Second block of faint, illegible text, appearing as a ghostly impression of handwriting.

Third block of faint, illegible text, continuing the ghostly impression of the original document's content.

Fourth block of faint, illegible text, showing the lower portion of the ghostly handwriting.

Fifth block of faint, illegible text at the bottom of the page, likely the end of the ghostly text.